

commandables que la Dignité dont ils sont revêtus ; Que n'attend-elle pas d'un Concile dont le Chef, ayant seu par ses talens, par sa vertu singuliere, par un esprit superieur, gagner la confiance & l'accès familier de deux Souverains Pontifes, a puisé dans cette source pure les principes les plus sûrs de la Foi, & de la Morale Chrétienne ; qui dans son Diocese est l'exemple de son Clergé par sa pieté, l'admiration & l'amour de son peuple par ses Vertus Episcopales.

L'Ecrit que je vous dénonce, Messieurs, merite toute votre indignation, & contient, je le dis, avec douleur, mais je ne puis le taire ni le dissimuler, la force de la verité m'ordonne de parler ; il contient, dis-je, des principes monstrueux, des maximes séditieuses, des erreurs capitales, plus d'une fois prosrites, plus d'une fois anathematizées par l'Eglise. Le Formulaire d'Alexandre VII. reçu & observé dans ce Royaume depuis plus de 60. ans, y est condamné, du moins contredit & rendu inutile ; la signature pure & simple de ce même formulaire y est traitée de vexation ; elle y est dépeinte comme la source de bien des maux qui affligent depuis long-tems l'Eglise de France. La Bulle-même, Vincam Domini Sabaoth, donnée par Clement XI. y est expliquée d'une maniere si illusoire, qu'elle ne semble n'y avoir été rapellée que pour y être indignement joïée, & ouvertement démentie.

Cette Lettre Pastorale n'est pas moins injurieuse à la Bullé Unigenitus, qui par l'acceptation du Corps Episcopal, par les Lettres Patentes de 1714., & par la Declaration du Roi de 1720., fait également la Loi de l'Eglise & de l'Etat. Oserai-je vous exprimer les excez de l'Auteur sur ce sujet ! Il nous la represente comme une Bulle qui a été donnée pour autoriser des opinions dangereuses con-